

OUVERTURE CONCOURS INTERNE SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS DE CLASSE NORMALE

au titre de 2021

Arrêté du 11 décembre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture et fixant les conditions d'organisation d'un concours interne pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe normale des administrations de l'Etat au sein du ministère des armées (JO du 17 décembre 2020)

L'Organisation de ce concours est à la charge du CMG de Saint-Germain-en-Laye

Le nombre de postes offerts : fixé ultérieurement par arrêté de la ministre des armées

Ouverture des inscriptions est fixée au 17 décembre 2020.

Date de clôture des inscriptions : 28 janvier 2021.

Epreuve écrite d'admissibilité : 4 mars 2021 Epreuve orale d'admission : 7 juin 2021.

Modalités d'inscription

• Par Internet : du 17 décembre 2020 à 12 heures, au 28 janvier 2021 à 12 heures (fin des inscriptions), heure de Paris.

Le formulaire d'inscription doit être complété sur le site des concours dans l'encart « Votre espace » puis « s'inscrire », à l'adresse suivante : https://www.concours-civils.defense.gouv.fr.

La candidate ou le candidat doit utiliser sa connexion personnelle ou un poste internet en libreservice (type Alcazar). L'adresse mail utilisée doit une adresse personnelle.

Il est impératif, pour que l'inscription soit prise en compte, que la candidate ou le candidat réalise la procédure jusqu'à l'obtention de la confirmation d'inscription contenant le numéro de « certificat » qui doit être enregistré et/ou imprimé et conservé.

La candidate ou le candidat téléverse les pièces justificatives requises en toute fin d'inscription et, éventuellement, pour les personnes en situation de handicap un certificat médical, daté de moins de 6 mois, délivré par un médecin agréé, précisant les aménagements nécessaires pour passer l'épreuve, sur le site des concours à l'adresse susmentionnée, **au plus tard, le 28 janvier 2021,** date de clôture des inscriptions, avant 12 heures, heure de Paris.

Les candidates et candidats peuvent terminer leur inscription sans verser ces pièces immédiatement et revenir sur leur dossier via l'encart « Votre espace » puis dans l'onglet « Modifier son inscription en ligne », jusqu'à la date de clôture des inscriptions.

Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle validation. A l'issue de la dernière validation, un nouveau courriel rappelant la date et l'heure d'enregistrement de la modification sera adressé et sera considéré comme seul document opposable.

Par Voie Postale : jusqu'au 21 janvier 2021

Les candidates et les candidats n'ayant pas accès à Internet, **peuvent demander un dossier papier d'inscription, par voie postale, jusqu'au 21 janvier 2021**, cachet de la poste faisant foi, auprès du CMG de Saint-Germain-en-Laye — Division ressources

Fédération Syndicaliste FD de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés



humaines – Bureau Concours – Recrutement et formation – Section Recrutement – Base des Loges – 8, Avenue du Président-Kennedy – BP 40202 – 78102 Saint-Germain-en-Laye Cedex accompagné impérativement d'une enveloppe format A4 affranchie au tarif lettre 190 grammes et libellée à leurs noms et adresse.

Après avoir rempli, daté et signé le formulaire d'inscription, les candidates et candidats l'adressent accompagné des pièces justificatives par voie postale, cachet de la poste faisant foi, au plus tard le **28 janvier 2021**, date de clôture des inscriptions, cachet de la poste faisant foi, au CMG de Saint-Germain-en-Laye, à l'adresse ci-dessus mentionnée.

<u>L'épreuve écrite</u> d'admissibilité et <u>l'épreuve orale</u> d'admission se déroulent dans les centres d'examen créés par le CMG de Saint-Germain-en-Laye, aux dates susmentionnées.

Concernant l'épreuve orale d'admissions, les candidates et candidats admissibles transmettent leur dossier RAEP, dès publication de la liste d'admissibilité et au plus tard le 12 mai 2021, avant 12 heures, heure de Paris, sur le site des concours via l'encart « Votre Espace » puis dans l'onglet « Modifier son inscription en ligne », à l'adresse suivance : https://www.concourscivils.defense.gouv.fr.

<u>Pour les candidates et candidats inscrits par voie postale</u>, leur dossier imprimé est transmis au plus tard le 12 mai 2021, cachet de la poste faisant foi au CMG de Saint-Germain-en-Laye à l'adresse susmentionnée.

Toute candidate ou tout candidat résidant dans l'une des <u>collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite peut bénéficier, à sa demande, **au recours à la visioconférence pour passer l'orale**.</u>

Cette demande doit être formulée par écrit scannée, au format PDF, et adressée sur le site des concours via l'encart « Votre espace » puis dans l'onglet « Modifier son inscription en ligne » à l'adresse suivante : https://www.concours-civils.defense.gouv.fr ou par voie postale au CMG de Saint-Germain-en-Laye, à l'adresse susmentionnée, **au plus tard le 28 janvier 2021.**

• <u>Un certificat médical</u> délivré par un médecin agréé par l'Administration et comportant la mention « aménagement relatif à la visioconférence » <u>doit être joint</u> à cette demande.

Affectation

Les lauréates et lauréats doivent accepter l'affectation qui leur est notifiée au moment de leur nomination en vue de leur prise de fonctions. S'ils ne rejoignent pas leur poste dans le délai qui leur est imparti au moment de la notification d'affectation, ils sont réputés renoncer au bénéfice du concours.

PARIS, le 17 Décembre 2020

